

Une première étape franchie !

La Charte pour le bien-être équin sera signée le 4 mars 2016 au Salon International de l'Agriculture. Cette Charte, mise en place à l'initiative de la FNC et soutenue par la FNSEA, et les JA, représente un engagement collectif très fort et sans précédent des organisations professionnelles du cheval : AVEF, GHN, FFE, FNC, France Galop et Le Trot.

Elle sera complétée, fin 2016, par un Manuel technique destiné aux professionnels sur le terrain, ainsi qu'aux conseillers. Les professionnels pourront ainsi, à l'échelle individuelle, s'engager formellement dans une démarche de progrès visant à mettre en œuvre les 8 mesures appropriées présentées dans la Charte.



Breve BEE >> 4

CHARTRE BIEN-ÊTRE ÉQUIN

«L'ENGAGEMENT DE TOUTE LA FILIÈRE CHEVAL»

focus sur : LES «3 S»

Suite aux Rencontres Animal & Société de 2008, une expertise scientifique collective sur la douleur chez les animaux de ferme a été conduite par l'INRA, en partenariat avec des écoles vétérinaires, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, le Collège de France et le CNRS.

Ces travaux pluridisciplinaires, ont permis de :

- clarifier le concept et les méthodes d'analyse utilisés pour appréhender la douleur chez l'animal de rente,
- identifier les situations et les interventions douloureuses, jusqu'à l'abattage.

Par analogie au concept éthique des «3R» (Réduire, Raffiner, Remplacer) qui s'est progressivement imposé depuis les années 50 dans le domaine de l'expérimentation animale, l'expertise collective a notamment proposé de formuler la stratégie des «3S» :

- Supprimer la cause de la douleur,
- Substituer à une procédure douloureuse une intervention qui l'est moins,
- Soulager la douleur par des moyens thérapeutiques pour améliorer la prise en charge de la douleur en élevage.

Sur la base de ces approches théoriques, le RMT « Bien-être animal » animé par l'IDELE a appliqué cette stratégie à l'écornage des veaux et à la caudectomie des porcs. Dans ce projet, l'éleveur est situé au centre de la démarche. Les différentes solutions sont appréhendées sur la base des connaissances scientifiques disponibles, grâce à une coopération entre les acteurs (éleveurs et vétérinaires notamment). Ce projet, soutenu par le CASDAR, a été très bien accueilli par les éleveurs qui ont participé aux formations test. Il a induit des évolutions significatives de certaines pratiques au bénéfice du confort de l'animal et des éleveurs.

Retour sur la méthode d'élaboration de la Charte

Le Comité technique chargé de conduire les travaux d'élaboration de la Charte s'est principalement appuyé sur l'expertise de l'Institut de l'élevage. L'Institut Français du Cheval et de l'Équitation a également été sollicité afin de faire le lien avec les travaux scientifiques de l'INRA et du CNRS et la réglementation européenne. Les Chambres d'Agriculture accompagneront le déploiement de la Charte.



INSTITUT DE L'ÉLEVAGE

L'Institut de l'élevage (IDELE) travaille depuis 30 ans sur le bien-être animal, et plus particulièrement sur la question de son évaluation. Cette expertise s'est construite au travers

de projets R&D nationaux et européens (Welfare Quality®, EFSA) et dans le cadre de travaux opérationnels avec les filières (Charte des Bonnes Pratiques, Guide de Bonnes pratiques de protection animale à l'abattoir).

Cette réflexion s'est aussi enrichie des travaux réalisés au sein du Réseau Mixte Technologique «Bien-être animal». Piloté par l'IDELE depuis 2009, il est constitué de différents partenaires (INRA, ITAVI, IFIP, chambres d'agriculture, centres de formation...), et vise à développer des outils et des projets autour de la thématique du bien-être. Il apporte notamment un appui aux différentes filières de production animale en réalisant des sessions d'information, des documents techniques et des supports de formation.

Les travaux menés ont, entre autres, permis de produire une synthèse sur les méthodes d'évaluation et de gestion du bien-être animal et des supports pédagogiques à destination des enseignants.

La filière cheval bénéficie ainsi de l'expérience que l'IDELE a acquise auprès des autres productions animales.



L'IFCE suit les questions relatives au bien-être animal abordées au niveau de la Commission Européenne ou du Parlement dans le cadre de sa mission de veille européenne.



L'IFCE a ainsi présenté au Comité technique la synthèse des réglementations ou codes nationaux de bonnes pratiques existants pour le soin et la manipulation des équidés dans différents pays, en mettant l'accent sur les points de consensus, de divergence et les éléments intéressants pour la Charte pour le bien-être équin.

L'IFCE a également participé à l'analyse de risques d'atteinte au bien-être équin en l'enrichissant des éléments puisés dans les publications scientifiques.

Très récemment, l'IFCE a lancé un blog relatif au comportement et au bien-être du cheval dans le but de vulgariser en temps réel l'actualité scientifique. Cette approche pédagogique à destination des amateurs complète la démarche professionnelle engagée avec la Charte.



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
FRANCE

Les Chambres d'agriculture feront bénéficier les partenaires signataires de la Charte de leur savoir-faire en matière d'accompagnement des professionnels sur le terrain, lors de la phase de déploiement.

Aujourd'hui, l'action des Chambres en matière de bien-être animal concerne 90% des régions et porte entre autres sur : le conseil en bâtiments d'élevage, la formation des éleveurs, la veille réglementaire, l'acquisition de références au travers des réseaux de fermes de références, des enquêtes et des fermes expérimentales, la publication de documents techniques, d'articles de presse agricole, des bulletins des chambres.